

## XII

### CIRCONCIRE OU NE PAS CIRCONCIRE : EST-CE BIEN LA QUESTION ? RÉFLEXIONS PSYCHANALYTIQUES SUR UN RITE À CONTRE-TEMPS

par Muriel Katz-Gilbert

(2018)

#### INTRODUCTION

« Parce qu'avoir un fils qui a pas le même zizi que moi ça me paraissait quand même un peu bizarre ! » C'est par ces paroles qu'un jeune père, à qui je demandais s'il avait fait circoncire son fils et quel sens il donnait à son choix, répondit. Un dialogue qui a eu lieu dans le cadre d'une recherche que je conduis à l'université de Lausanne auprès de sujets juifs vivant en Suisse<sup>1</sup>.

Une réponse que je me propose de présenter et d'explorer brièvement d'un point de vue psychanalytique. On peut en effet à la fois se demander quel sens donner à ces fragments de discours manifeste et

---

1. L'étude s'inscrit au sein du Laboratoire de psychologie des dynamiques intra et intersubjectives, en collaboration avec la chaire d'histoire des Juifs et du judaïsme de l'UNIL (Katz-Gilbert, 2014a, 2014b, 2015, 2016, 2017a, 2017b, et autres textes à paraître : voir bibliographie). L'avancement de cette recherche doit beaucoup aux collègues chercheurs et cliniciens ainsi qu'aux étudiants qui y contribuent, ainsi qu'à Jacques Ehrenfreund avec qui j'échange régulièrement autour de cette étude. Que les institutions (et la FMS en particulier) qui soutiennent nos travaux et les personnes qui y collaborent soient ici chaleureusement remerciées. Je suis reconnaissante à Manon Bourguignon, assistante-doctorante dans mon équipe de recherche pour sa relecture attentive de la présente contribution et ses précieux échos.

quel est le possible sens à donner à leur dimension latente. Une telle démarche devrait conduire, je l'espère, à en explorer une dimension plus énigmatique.

### 1. CIRCONCIRE OU NE PAS CIRCONCIRE : EST-CE BIEN LA QUESTION ?

Si j'ai choisi cet intitulé aux échos shakespeariens, c'est que les sujets juifs interrogés ont, quasiment sans exception, fait circoncire leurs fils à la naissance. Des fils qui, devenus adultes, ont à leur tour circoncis leur bébé garçon. Les premiers résultats de cette étude portent en tout sur vingt-huit cas : quatre hommes circoncis – ceux que j'ai interviewé – et leurs vingt-quatre descendants – enfants et petits-enfants inclus<sup>2</sup>. C'est dire si la circoncision reste une pratique fort répandue, même s'il vaudrait bien sûr la peine d'élargir cette étude à un large échantillon.

Jusqu'à là rien de très nouveau, puisque dans leurs enquêtes françaises Hidiroglou (1997) comme Mathieu (2007) avaient par exemple déjà montré la même tendance<sup>3</sup>. Reste qu'il serait intéressant d'explorer plus avant le discours des sujets qui ont renoncé à faire circoncire leur fils.

On peut en effet se demander dans quelle mesure les exceptions à la *mitsvah* – au commandement juif traditionnel – qui consiste à circoncire les nouveau-nés de sexe masculin peuvent ou non être mises en lien avec l'histoire de la famille pendant la Shoah, avec le rang générationnel où possible exception il y a, ou encore si, dans les couples mixtes, les exceptions à la règle sont plus fréquentes, et ce lorsque c'est la mère qui n'est pas juive ou lorsque c'est le père qui n'est pas juif. Précisons d'ailleurs au passage que la question de la pré-nomination qui fait également l'objet de nos travaux semble également constituer un excellent analyseur dans ce contexte (Katz-Gilbert, 2017b)<sup>4</sup>.

2. Les premiers résultats de notre étude sont tirés du mémoire de master d'Éléonore– Delarze que j'ai dirigé à l'UNIL et qui est intitulé : « La circoncision juive : quelles modalités de pratique dans la diaspora juive vivant en Suisse ? Une étude exploratoire ». Je remercie vivement cette précieuse étudiante pour les nombreux échanges que nous avons eu au sujet de son travail.

3. Ce qui est aussi le cas dans nos analyses ultérieures.

4. Je forme le vœu que les travaux de recherche engagés sur ces questions à l'université de Lausanne avec Jacques Ehrenfreund et Deborah Hersch pourront contribuer

*To circumcize or not? That's not the question.* Circoncire ou ne pas circoncire ? Telle ne semble pas constituer la question la plus pertinente pour éclairer mon propos aujourd'hui au vu de ces premiers résultats de recherche. Quelle est donc la question ?

Celle qui a émergé de ces travaux consiste à se demander *comment* circoncit-on, d'une part et *pour quelles raisons* circoncit-on, d'autre part ? Autrement dit, quelles sont les modalités contemporaines de concrétisation de ce rite ancestral en diaspora ? Et quel est le sens que les sujets juifs interrogés donnent à ce dernier : pourquoi circoncissent-ils leurs descendants (causalité) mais aussi *pour quoi*, en vue de quoi (finalité) continuent-ils de perpétuer ce rite qui entoure la naissance d'un garçon juif ?

### 2. CIRCONCIRE OUI ! MAIS COMMENT ?

Si les sujets interrogés restent profondément attachés à ce commandement qui prescrit la circoncision, s'ils se plient donc à cette *mitsvah* immémoriale, cela signifie premièrement que, sur ce point, ils acceptent d'adhérer à la condition hétéronome qu'implique par définition le respect des *mitsvot*. Toutefois, loin de se contenter de se soumettre aux commandements qui entourent la circoncision, les sujets font par ailleurs varier le *comment* ? qui préside à la mise en pratique de ces gestes rituels. L'exploration des modalités de concrétisation de cette prescription témoigne en ce sens du fait que les sujets exercent également leur condition de sujet juif moderne, libre et autonome.

Le discours des sujets interrogés témoigne en effet de nombreuses solutions adoptées pour transformer les prescriptions, d'ailleurs complexes, qui entourent le rite de la *berit milah* tout en les modernisant. Les sujets et leurs descendants devenus à leur tour parents font largement varier les modalités de concrétisation de ce commandement, comme s'il était central de pouvoir décider aussi librement que possible du contexte dans lequel se déroule la circoncision et donc par conséquent du type d'acteurs impliqués dans sa réalisation.

Les différentes modalités privilégiées s'ordonnent ainsi sur une sorte de *continuum* entre deux pôles opposés : d'un côté, l'*orthopraxie*,

à éclairer ces importantes questions à large échelle au moins en ce qui concerne la population juive de Suisse mais, pourquoi pas, en comparant avec d'autres pays.

la tendance à l'adhésion, disons à la lettre, aux six-cent-treize *mitsvot*, aux interdictions/prescriptions traditionnelles qui constituent le cadre de la tradition juive<sup>5</sup>; à l'autre extrême, la tendance qui consisterait, au contraire, à renoncer à se soumettre aux *mitsvot* sous toutes leurs formes. Une tendance que je me propose d'appeler l'*hétéropraxie*.

Or, entre deux s'ouvre tout un éventail de postures possibles, correspondant à autant de solutions/variations, qui signent ce que l'on pourrait appeler avec Lévi-Strauss (1962) l'univers du bricolage, lequel caractérise ce que l'on pourrait appeler avec Dianteill, Hervieu-Léger et Saint-Martin (2004) la modernité rituelle.

Certains sujets décident en effet de renoncer à faire appel à un *mohel* pour privilégier les mains d'un médecin – souvent juif – qui n'est pas *mohel*, tout en accompagnant par ailleurs ce choix d'une fidélité à la tradition qui passe parfois par la récitation des *brakhot*, des bénédictions d'usage, généralement par des hommes, mais aussi par des femmes dans certains cas. D'autres privilégient une circoncision traditionnelle, en faisant appel à un *mohel*, qui est aussi par ailleurs médecin, et qui les accueille donc dans un cabinet médical à cette occasion.

Quant au cabinet en question, il peut ou non réunir à cette occasion la famille, voir la famille élargie. Dans certains cas, il devient par contre le lieu d'une circoncision qu'on pourrait qualifier de privée, puisqu'il arrive qu'elle se déroule uniquement en présence du père. Une circoncision qui peut par ailleurs se dérouler, selon les cas, avec ou sans anesthésie et qui, du point de vue temporel, se tient parfois à huit jours, mais là encore la règle est sujette à modification (Delarze, 2014).

En résumé : l'acte de circoncire semble au final compter davantage que de se soumettre aux prescriptions dictant la manière traditionnelle d'effectuer ce rite. Envisagé sous cet angle, le résultat – circoncire le descendant – aurait plus d'importance que le respect à la lettre des *mitsvot* qui y conduisent traditionnellement.

S'esquisse ainsi progressivement dans nos travaux la figure d'un sujet juif contemporain qui bricole, autrement dit qui réinvente les rites, qui les recompose à l'envie, probablement en partie pour faire face, comme l'affirme Bastide, « au sentiment de vide devant les trous

5. Conformément à Mendelssohn (1783). On doit par ailleurs à Mendelssohn l'expression de « législation révélée » pour définir le judaïsme, par contraste avec celle de « religion révélée ».

de la mémoire collective dans le scénario de l'inscription culturelle » (Bastide, 1970, p. 100). Envisagé sous cet angle, le bricoleur « va s'attacher à chercher ailleurs de nouvelles images pour boucher les trous ouverts dans la trame du scénario et lui redonner ainsi cette signification qui vient non de l'addition de simples éléments mais de la manière dont ils sont organisés » (Bastide, 1970, p. 96)<sup>6</sup>.

Ce premier élément qui ressort de notre étude témoigne d'un rapport à la Loi qui relèverait davantage du pragmatisme que d'une adhésion de principe, par devoir, de type déontologiste donc, à la règle. Un pragmatisme dont il faut d'emblée souligner le caractère complexe, car s'il est bien au service de la *mitsvah* qu'il semble respecter d'un côté, il ne saurait par ailleurs être toujours conforme à la *Halakha* du point de vue de ses conditions de réalisation. Le pragmatisme en question est dès lors teinté d'un relativisme que la tradition ne saurait faire sien.

Entre la figure d'Abraham et celle d'Hippocrate, notre cœur balance ! semblent ainsi dire implicitement la plupart des sujets juifs interrogés. Si pour certains, c'est bien la main d'Abraham, et partant la Loi divine, qui se tient fantasmatiquement derrière la main de celui qui est traditionnellement en charge de réaliser la circoncision – le *mohel* –, pour d'autres c'est la main du médecin qui constitue clairement la référence.

Derrière celle du circonciseur se tient alors la main d'Hippocrate, figure emblématique de la tradition médicale, même si l'on peut avancer que celui-ci n'est pas tout seul. Cette figure de la Grèce antique semble, certes, souvent bien présent en filigrane du discours des sujets, mais celui-ci tend symboliquement la main à Kant, comme figure emblématique des Lumières, lorsque les sujets ne savent pas très bien signifier si c'est davantage au *mohel* ou au médecin qu'ils s'adressent quand ils sollicitent un *mohel* qui se trouve par ailleurs être aussi médecin.

6. Il semblerait d'ailleurs tout à fait intéressant d'explorer plus avant ce qui fait concrètement l'objet du bricolage, autrement dit de repérer quelles sont les composantes du rite qui peuvent être décomposées puis recomposées ? Lesquelles sont le plus souvent laissées de côté ? Et lesquelles ne font au contraire pas l'objet de recompositions, le cas échéant ? La question du moment choisi pour pratiquer la circoncision, celle du lieu, des modalités pratiques à commencer par la question de l'anesthésie, celle du choix du circonciseur (*mohel*, médecin, médecin juif ou encore *mohel* et médecin) et, enfin, celle des personnes qui assistent à la circoncision, paraissent toutes intéressantes à documenter, sans oublier celle du sort réservé au prépuce lui-même puisque la tradition juive est très précise à ce sujet dans le cadre des prescriptions d'usage !

Du point de vue psychanalytique, j'avancerais volontiers l'idée que le bricolage traduit une certaine ambivalence à l'égard de la tradition. Une ambivalence qui pourrait en partie éclairer le rapport complexe aux rites certes, mais également – par voie de conséquence – aux figures parentales et grand-parentales qui sont les agents de la transmission juive traditionnelle de génération en génération.

Compris en termes d'*imagos*, c'est-à-dire d'images psychiques inconscientes, les ascendants à qui l'on se réfère et s'identifie lorsque l'on donne naissance à un enfant, sont souvent significatives du point de vue de la réalité psychique que les psychanalystes qualifient d'interne.

Les différentes postures et solutions adoptées eu égard à la circoncision lorsqu'on devient parent pourraient en ce sens révéler de possibles conflits internes du sujet, ce qui permet de dire que ce rite est sans doute un excellent analyseur du rapport – d'ailleurs plus ou moins paisible – du sujet à ses origines.

Il serait bien sûr intéressant d'analyser si dans les trois groupes de sujets que je viens d'esquisser – *orthopraxes/hétéropraxes* aux deux extrêmes et bricoleurs dans l'entre-deux – on retrouve ou non certains éléments de l'histoire familiale du sujet. Si tel est le cas, cela permettrait bien entendu d'identifier un certain nombre de facteurs qui concourent peut-être à déterminer la tendance privilégiée par tel groupe de sujets eu égard au rite traditionnel de la circoncision, et partant à la religion juive ici comprise comme orthopraxie (Mendelssohn, 1783)<sup>7</sup>.

Entre les deux extrêmes du *continuum* en question, s'étend dès lors le monde de l'entre-deux que je me propose de comprendre comme reflétant une certaine conflictualité psychique. Envisagé sous cet angle, le bricolage signerait un rapport ambivalent à la tradition. On peut par contre faire l'hypothèse que les deux extrémités du *continuum* renvoient à un rapport plutôt monovalent à la tradition. Ici le clivage serait à l'œuvre, conduisant dès lors à qualifier la tradition soit positivement, soit négativement selon que l'on se situe plutôt du côté de l'orthopraxie ou de l'hétéropraxie (Katz-Gilbert).

7. On doit par ailleurs à Mendelssohn (1783) l'expression de « législation révélée » pour définir le judaïsme, par contraste avec celle de « religion révélée ».

### 3. QUEL SENS CONFÉRER À LA PRATIQUE DE LA CIRCONCISION ?

Passons maintenant à la question du sens que les sujets donnent à cette pratique immémoriale que constitue la circoncision. Quand j'ai demandé à mon interlocuteur de dire pourquoi ce serait « un peu bizarre d'avoir un fils qui n'aurait pas le même zizi que [lui] », il répondit : « parce que là j'en reviens à la question d'une lignée qui fait que mon père l'a été mon grand-père l'a été et pis que t'es inscrit dans une histoire ».

Par son discours, ce jeune père souligne ici l'importance centrale de la circoncision dans l'inscription du nouveau-né au sein de sa lignée familiale ascendante. Une réponse qui met le lien de filiation au cœur du propos. Or, en psychanalyse, la notion de filiation prend un sens singulier puisqu'elle désigne précisément un lien qui « inscrit le sujet dans la chaîne des générations, et lui assigne une place, entre ses ascendants et ses descendants réels ou imaginaires » (Guoytat, 1995, p. 141) Un lien qui, comme le souligne Waintrater (2002), permet finalement au sujet de se reconnaître à la fois comme « ayant été engendré et comme étant capable d'engendrer » (p. 38).

Par filiation, on entend donc le lien réel ou fantasmatique qui permet à chaque sujet d'être situé et de se situer dans la chaîne généalogique où il occupe une place symbolique sexuée singulière. Kaës (2000) précise en outre que la filiation implique « le rapport d'au moins trois générations successives reconnues comme telles, et la référence commune à un mythe originant » (p. 63).

Je pense ici à la figure d'Abraham et aux versets qui, dans la Torah<sup>8</sup>, font référence à l'inscription traditionnelle du nouveau-né juif de sexe masculin dans sa lignée. Le bébé est dès lors pensé non seulement en tant que fils, mais également en tant que petit-fils au moment de la *berit milah*. Un rite qui implique en ce sens les parents et les parents de ses parents, autrement dit les grands-parents et leurs ascendants.

Mais si la circoncision est prescrite en mémoire du pacte scellé entre Dieu et Abraham, elle ne saurait s'arrêter aux seules frontières du familial. Pensé ici comme ancêtre fondateur du peuple juif, Abraham est une figure qui témoigne du caractère indissociable de l'inscription à la fois dans une lignée familiale et dans ce collectif que constitue,

8. Genèse : chapitre XVII.

pour Ehrenfreund (2008), le peuple juif. L'anthropologie juive traditionnelle a donc ceci de particulier qu'elle entrecroise filiation – au sens du lien avec la lignée familiale – et affiliation – au sens de l'appartenance à un groupe, à une communauté, en l'occurrence à un peuple – de manière à les rendre indissociables (Nizard, 2012).

À ce propos, un des jeunes pères que j'ai interviewé évoque le terme de « pacte avec Dieu », puis de « pacte communautaire » et enfin d'« appartenance » au sujet de la portée signifiante de la circoncision. D'autres sujets insistent pour leur part sur l'inscription dans le corps que constitue la circoncision en lien avec le fait de « faire partie » ou au contraire de « ne plus faire partie » du judaïsme.

Pour tenter de comprendre le sens conféré par les sujets à la circoncision, je me propose d'interroger l'articulation entre circoncision, filiation et affiliation qui ressort de leur discours à la lumière des travaux de différents psychanalystes.

On rappellera tout d'abord que pour Freud (1912, 1933, 1938, 1939), la circoncision constitue un opérateur central de la castration symboligène. Il faut en effet que quelque chose soit retranché au désir – insatiable – de complétude originnaire du sujet et du groupe pour que l'humanisation – qui va de paire avec la différenciation – soient favorisées. Envisagée sous cet angle, la circoncision est donc au service du *Kulturarbeit*, du travail de civilisation cher à Freud (1930). Elle marque en ce sens le passage de la nature à la culture, au moment de la naissance du petit de l'homme.

Dans le même sens, Kaës, figure centrale de l'école française de psychanalyse groupale et familiale, affirme ceci :

« Pour entrer dans l'Alliance [...], les hommes doivent accepter que quelque chose se perde à leur jouissance, que le don s'accroisse d'un renoncement. [...] L'alliance se marque donc d'une coupure, d'une trace, d'un sceau [source de lien] : l'un et l'autre ont la fonction d'un repère identificatoire : [...] la circoncision constitue la marque de tous les mâles nouveau-nés, signe de l'alliance avec Abraham et avec le peuple élu<sup>9</sup>. »

Retrancher le prépuce du nouveau-né, c'est par conséquent signifier que vivre humainement suppose de « renoncer à l'absolu de la

9. Kaës René, *Les alliances inconsciente*, Paris, Dunod, coll. « Psychismes », 2009, p. 22.

Jouissance », selon les termes de Daligand et Gonin, (1993, p. 358). On souligne ainsi la nécessité vitale de faire place au manque comme à la perte – et par conséquent au désir – dans le processus de subjectivation. Un renoncement qui ouvre le sujet à l'ordre de la parole, à ce lien de parole qui renvoie chacun et chacune à la précédence de l'ordre symbolique sur le sujet parlant. Le sujet est en effet parlé avant qu'il ne parle, comme le rappelle Lacan.

Mais c'est au concept d'*alliance psychique* consciente et inconsciente développé par Kaës (2009) pour éclairer les processus groupaux et familiaux, et partant la transmission psychique entre les générations, que je souhaite me référer maintenant en lien avec la question du marquage corporel.

*Matière première du symbolique*, selon la précieuse expression d'Héritier, le corps en général, mais celui du nouveau-né juif de sexe masculin en particulier, est donc marqué dès la naissance du sceau d'une alliance immémoriale qui se transmet de génération en génération. Or, telle qu'elle est pratiquée dans le judaïsme traditionnel, la *berit milah* permet à mon sens de sceller une alliance inconsciente dite structurante, subjectivante et symboligène entre les membres du peuple juif (Katz-Gilbert, à paraître).

Une alliance structurante qui prend à mon sens la forme d'un *contrat narcissique* (Castoriadis-Aulagnier, 1975) scellé inconsciemment avec le bébé né de parents juifs ; on l'inclut dans l'alliance en inscrivant, dans sa chair même<sup>10</sup>, un « trait identificatoire commun » qui fonde le sentiment de reconnaissance (*il est des nôtres*) et d'appartenance (*nous appartenons au même peuple*) (Kaës, 2009). Un trait qui permet d'affirmer « la ressemblance « aux siens » aussi bien que la différence « aux autres » », comme le souligne Saskia Von Overbeck Ottino (2014)<sup>11</sup>.

10. Il s'agit d'une inscription paradoxale puisqu'elle peut être définie comme une absence, comme le fait très finement remarquer Amos Squerer, dans le présent ouvrage.

11. Articulé aux interdits comme aux prescriptions concernant les unions conjugales, la circoncision soutient du même coup les principes qui désignent qui l'on peut épouser et qui l'on ne peut au contraire pas épouser, autrement dit avec qui on peut ou non enfanter.

#### 4. PRENDS CETTE IDENTITÉ ET TU SERAS DES NÔTRES !

« *Prends cette identité et tu seras des nôtres!* Tel est le message inconscient qui permet aux parents – compris ici comme porte-voix de la lignée – d’inclure le sujet dans l’espèce humaine<sup>12</sup>, dans sa famille<sup>13</sup>, mais aussi dans un ensemble social donné, en l’occurrence, le peuple juif<sup>14</sup>. Il s’agit de contrats au service de la transmission et qui fondent en ce sens l’affiliation<sup>15</sup> d’une part, et la filiation<sup>16</sup> d’autre part. » (Kaës, 2009)

« Les contrats narcissiques promeuvent ainsi la survie mutuelle de l’individu et de sa culture et constituent, en ce sens, un processus de transmission psychique central à l’intérieur d’un groupe familial, aussi bien que culturel. Un contrat qui précède le sujet et dont l’enjeu concernerait, aux dires des personnes interviewées<sup>17</sup>, la question de la mémoire collective. Il s’agit en effet d’assurer la continuité de la lignée familiale et du peuple juif, par opposition à une sorte d’errance identitaire à laquelle serait au contraire condamné le sujet juif si un tel contrat venait à manquer. » (Roussillon, 2015)

« Envisagée sous cet angle, la *berit milah* constituerait en ce sens un signe de reconnaissance partagé qui soutient la stabilité d’un lien irrévocable entre le sujet, sa lignée et le peuple juif. Circoncire viserait dès lors à assurer la perpétuation des liens entre les générations successives en scellant un contrat qui tend, finalement, à assurer la pérennité du peuple juif, compris comme groupe d’appartenance secondaire. » (Rouchy, 2001)

12. Ce que Kaës (2009) appelle le *contrat narcissique originaire* et qui permet l’identification du moi à l’espèce humaine selon les précieux termes de Racamier; à ce sujet on rappellera que pour certains commentateurs comme Rav Hirsch, la *berit milah* permet d’éloigner l’homme de l’animalité (Hirsch, 1836/1987).

13. La famille est ici comprise comme groupe d’appartenance primaire (Rouchy, 2001), ce qui renvoie à la notion de contrat narcissique *primaire* (Kaës, 2009).

14. Compris comme groupe d’appartenance secondaire, ce qui renvoie à la notion de contrat narcissique *secondaire* (Kaës, 2009).

15. À l’espèce, à un ensemble social donné, en l’occurrence à ce collectif que constitue le peuple juif.

16. Dans la lignée familiale.

17. Un des sujets interrogés évoque le rite de la *berit milah* en termes de « premier acte de lien » pour le judaïsme, ou encore de « pacte communautaire ».

Un contrat, une alliance qui, s’ils venaient à être rompus, entame- raient au contraire du même coup une chaîne de transmission immé- moriale. Car comme tout rite, la circoncision a pour fonction d’inscrire dans le temps « la mémoire des événements fondateurs qui ont permis à la lignée de se constituer et/ou qui attestent [...] de la capacité de cette lignée à se prolonger, à travers toutes les vicissitudes qui ont mis ou qui mettent son existence en péril » (Hervieu-Léger, 1993, p. 180).

Entourant la naissance d’un bébé garçon du rite de la circoncision, qu’on peut donc considérer comme une « pratique ritualisée de l’anam- nèse » au cœur du groupe d’appartenance, le peuple juif affirmerait en ce sens l’investissement narcissique de l’enfant en le reconnaissant comme l’un des siens, autrement dit comme un allié<sup>18</sup>.

#### 5. PRENDS TA PLACE AU SEIN DU GROUPE ET PERPÉTUE-LE !

Indispensable à l’investissement de l’enfant par les parents, par le groupe et par le collectif humain, le contrat narcissique comporte par ailleurs une contrepartie : on cherche en effet à s’assurer symbolique- ment que devenu adulte, le sujet sera au service de la continuité généa- logique qui le lie au groupe famille, mais aussi au collectif auquel il appartient, en l’occurrence le peuple juif.

Un tel contrat signe dès lors un certain nombre d’attentes auxquelles on imagine que le sujet devrait ensuite se conformer pour satisfaire les exigences narcissiques à la fois des parents et du peuple juif; c’est ce que Kaës (2009) appelle « l’idéal narcissique commun et partagé » sur lequel repose le contrat narcissique et qui le fonde (p. 58).

Le sujet est ainsi porteur d’une mission qui suppose d’investir en retour narcissiquement la place qui lui aura été au préalable assignée par l’ensemble qui l’a reconnu comme membre. On attend en ce sens du sujet qu’il reprenne à son compte et transmette le discours qui fonde la culture de son groupe d’appartenance; un discours qui inclut

18. Or, tout manquement à ladite alliance est au contraire passible de sanctions, excluant du même coup le sujet considéré comme traître hors des frontières du groupe (Kaës, 2009). Les sujets interviewés ne manquent d’ailleurs pas de s’interroger sur la continuité de l’identité juive s’ils n’avaient pas été circoncis ou s’ils renonçaient à circoncire leurs descendants.

les idéaux et les valeurs portées par le groupe, et qui relie chaque sujet à l'Ancêtre fondateur, en l'occurrence Abraham.

On peut dès lors se demander dans quelle mesure la circoncision rituelle constituerait, sur un plan symbolique, un rempart contre la menace par excellence que représente la mort (pour les individus) et « l'anomie, pour les sociétés » (Hervieu-Léger, 1993, p. 106). Cela est peut-être d'autant plus vrai dans la Modernité juive, dans la diaspora et plus largement dans nos sociétés contemporaines menacées par la liquéfaction des grands repères structurant le vivre ensemble (Bauman, 2010).

#### 6. UNE MARQUE CORPORELLE INDÉLÉBILE QUI SIGNE UN LIEN IRRÉVOCABLE

Il importe de souligner ici à mon sens le caractère irréversible du signe de reconnaissance de l'alliance scellée au moment de la circoncision. En effet, qui dit l'inscription – *in absentia* – d'une marque corporelle indélébile sur le corps du nouveau-né, dit aussi l'instauration d'un lien irrévocable avec l'ensemble des sujets qui reconnaissent leur dette à l'ancêtre fondateur que constitue Abraham. Il y a là la trace d'un geste rituel inaugural qui constitue un repère identificatoire commun et indéfectible et qui autorise la reconnaissance mutuelle des partenaires de l'alliance.

Ainsi, comme l'a exprimé un des sujets de notre recherche, lui-même à la fois père et grand-père, la marque physique irréversible que constitue la circoncision entrave le « désengagement » du sujet eu égard à son groupe. Autrement dit, si l'appartenance à un groupe relève d'un « processus mental », alors on peut « se désengager plus facilement du groupe » que si l'on est porteur d'une marque physique « indélébile ».

Il y aurait encore beaucoup à dire à ce sujet à partir des précieuses thèses de Berenstein et Puget (2008), Kaës (2009) et Rouchy (2001) ! Des auteurs qui ont tous travaillé sur la question du groupe à partir de l'hypothèse de l'inconscient (Katz-Gilbert, à paraître en 2017b). Mais c'est un autre point qui concerne davantage la signification latente du discours des sujets interrogés que je souhaite soulever avant de conclure.

#### 7. UNE PRESCRIPTION QUI RENVOIE À UN INTERDIT FONDATEUR ?

Je me suis en effet demandé quel sens donner au fait que, quand on invite les sujets de recherche à expliciter le sens qu'ils donnent à la circoncision, c'est souvent sous une forme négative qu'ils formulent leur réponse. C'est le cas dans l'exemple cité en exergue de la présente contribution : « Parce qu'avoir un fils qui a pas le même zizi que moi ça me paraissait quand même un peu bizarre ! ». Ce père n'a en effet par exemple pas dit « parce que je voulais que mon fils ait le même zizi que moi ». Je pense aussi à cette femme qui tout en qualifiant la circoncision d'« horrible », précise qu'il lui aurait semblé tout à fait « inimaginable » de ne pas circoncire ses fils.

Dans ces différents exemples, le discours semble donc être structuré sur le mode d'un impossible, d'un inconcevable. On ne peut pas ne pas circoncire semblent signifier les sujets, ce qui s'y l'on y réfléchit, renvoie à l'idée d'un interdit qu'on ne saurait transgresser. S'esquisse dès lors, à travers leur discours une prohibition stipulant qu'il serait interdit de ne pas circoncire.

Quelle est dès lors la nature de l'interdit qui sous-tend implicitement le discours des sujets ? Quelle interprétation peut-on tenter d'en donner à partir de l'hypothèse de l'inconscient ? La précieuse contribution de David Brézis au présent ouvrage éclaire sans doute en partie cette question. Pour lui, la signification de la circoncision peut être comprise comme un substitut symbolique au sacrifice d'un enfant. Envisagé sous cet angle, l'injonction de la *berit milah* ferait écho à l'interdit fondateur du meurtre.

Mais je souhaite pour ma part explorer ici l'hypothèse – d'ailleurs sans doute complémentaire – que la circoncision est également un opérateur de l'interdit de l'inceste. C'est premièrement aux précieuses analyses de Legendre (1985) à propos de ce qu'il appelle le *principe de filiation* que je me référerai pour tenter d'éclairer cette question et de saisir les enjeux de la circoncision sur un plan inconscient, en lien avec le tabou de l'inceste.

Constitutif de la vie en société, le principe de filiation se concrétise sous la forme de montages institutionnels garantissant le droit des personnes au cœur de l'État. Un droit fondé sur la Loi du père qui prohibe le meurtre et l'inceste d'une part, et qui fait d'autre part de

l'impératif généalogique et de ses corollaires – différence des sexes et des générations – le centre de gravité de la vie en société (Legendre, 1985).

Le vivre-ensemble pacifié et pacifiant au cœur d'un État moderne est fondé sur une Loi qui relève du principe de filiation, donnant ainsi à chaque sujet une place sexuée dans la succession des générations. Pour Legendre (1990), l'État repose ainsi sur « les fondements institutionnels de la filiation », les seuls à même de garantir la différence des sexes, des générations (p. 209).

Or, envisagée sous cet angle, la portée structurelle de la Shoah est incommensurable. Pensé comme crime généalogique par excellence, le génocide perpétré par les nazis à l'encontre des Juifs constitue une attaque radicale aux fondements même de l'État. Ce crime généalogique sans précédent représente en effet une attaque massive à la Loi du Père qui, pour Legendre (1985), concrétise le principe de filiation.

Voilà sans doute qui permet d'éclairer le geste singulier d'un groupe de juifs qui aura tenu à circoncire rituellement, au cœur même de l'enfer concentrationnaire, un bébé. Je formule l'hypothèse que si ce groupe de déportés a fait en sorte que la *berit milah* ait été maintenue dans ce contexte, c'est sans doute entre autres pour signifier que, face à l'horreur impensable de l'extermination, la vie de la transmission – en l'occurrence de la Loi – reste quoi qu'il arrive plus forte que la mort.

Témoignant de leur fidélité sans failles à cette *mitsvah* immémoriale, à ce commandement traditionnel qui représente le « prototype de la Loi » pour les commentateurs (Munk, 1977) – et que Mathieu (2007) propose de penser comme impératif de transmission –, ce groupe de déportés signifia du même coup l'attachement des Juifs aux grands interdits majeurs que constituent le tabou de l'inceste et du meurtre. Deux prohibitions qui, compris comme garants métapsychiques à la suite de Kaës (2009), fondent le méta-cadre qui rend la vie collective possible, au service de la subjectivation comme de la différenciation.

Or, il n'y a « pas de filiation sans transmission », comme le rappelle Rosolato. Et cet auteur souligne pour sa part que c'est bien l'interdit de l'inceste qui, pour les psychanalystes, structure et garantit la vie de la transmission en prescrivant l'« éloignement radical, pour les deux sexes, de l'origine utérine » (p. 192).

Circoncire, c'est dès lors rappeler d'emblée à la mère, certes, mais aussi à toutes les nombreuses sirènes du maternel qui se logent en chacun d'entre nous et en chacune de nos institutions, que l'enfant n'est pas seulement le fils de la mère, mais bien le fruit de l'union d'un

père et d'une mère. On introduit donc un tiers entre la mère et le bébé garçon au moment de la *berit milah*, que Van Gennep (1909) considère comme un rite de séparation d'une part, et d'intégration d'autre part.

Envisagée sous cet angle, celui donc de la prohibition de l'inceste, la prescription de la circoncision consisterait symboliquement à élever un rempart contre la jouissance : celle que suscite l'effacement de la rencontre avec l'altérité d'un autre sujet parlant.

Circoncire rappelle, en ce sens, comme le soulignait Freud, la castration symboligène qui permet de penser la différenciation des sexes, autrement dit le manque, la séparation, la perte et l'absence.

Circoncire c'est dès lors signifier l'articulation étroite entre la grande aventure de la sexualité et la différenciation psychique des sexes et des générations qu'elle implique. Une différenciation qui est fondée sur l'interdit fondateur de l'inceste et du meurtre.

À ceux et celles qui seraient tentés de reléguer le temps du généalogique aux oubliettes, à ceux et celles qui seraient tentés de succomber, au moins fantasmatiquement, aux sirènes d'une possible reproduction du même – celle qui ferait de nous des êtres à la fois asexués et immortels – l'injonction de la circoncision vient leur rappeler au contraire l'importance du *principe de filiation* (Legendre, 1985). En effet, c'est sur ce dernier que repose la différenciation psychique, condamnant du même coup le désir œdipien d'occuper plusieurs, voire toutes les places, en même temps.

On aurait du même coup affaire à un rite qui, à travers l'indélébilité d'un marqueur identitaire inscrit au cœur même du corps du bébé garçon, à travers un signe d'appartenance qui relie irrévocablement le corps du sujet au corps social de la communauté comme au peuple juif tout entier, signe par ailleurs l'irréversibilité du temps de l'existence humaine, bordée par la finitude et la mort.

En effet, en termes psychanalytiques, marquer le corps du bébé garçon c'est signifier ce que ses parents ont voulu pour lui avant même qu'il ne soit en mesure de s'auto-déterminer lui-même, ce qui signe l'antériorité de l'ordre symbolique sur le sujet parlant. Ce dernier devient du même coup un héritier qui contracte, qu'il le veuille ou non, une dette à la fois biologique, comme le rappelle Racamier, et généalogique, condamnant par définition l'illusion d'un possible auto-engendrement. Une dette qui dit en ce sens la dépendance à l'égard des origines, et plus précisément de la scène

primitive qui fait de nous des sujets redevables à nos ascendants dont l'interdit de l'inceste barre l'accès à la jouissance sexuelle.

À la figure d'Œdipe qui cherche à « arracher l'origine à la mortalité » comme le rappelle Monette Vacquin (1999), à la figure d'Œdipe qui cherche par tous les moyens à arracher l'origine à la finitude – c'est-à-dire à la succession des générations –, à cet Œdipe intérieur qui clame régulièrement en nous et dans le collectif *Adieu le tabou de l'inceste, vive l'immortalité, vive Narcisse!*, le peuple juif oppose symboliquement la voix à contretemps d'Abraham, ce tiers absent que les parents et les communautés juives convoquent par l'imaginaire collectif à chaque circoncision, et qui, prescrivant la coupure, interdit du même coup symboliquement l'inceste<sup>19</sup>.

#### 8. ET LES BÉBÉS FILLES DANS TOUT ÇA ?

Reste encore un point que je ne saurais laisser sous silence. Comment se fait-il en effet, qu'aucun commandement particulier n'entoure le corps de la petite fille au moment de la naissance ? Comment expliquer une telle disparité ?

Les écrits de Françoise Héritier semblent être à la fois à même d'éclairer cette question d'un point de vue anthropologique et de corroborer l'hypothèse que j'établis ici au sujet de l'articulation entre la prohibition de l'inceste et la prescription de la circoncision sur le plan latent.

On rappellera en effet l'importance que l'anthropologue confère à la question du corps – et de la différence des sexes en particulier – dans la « construction symbolique du réel » (Héritier, 2006, p. 40).

19. Je rejoins en ce sens A. Guggenheim lorsqu'il se demande, dans le présent ouvrage, si les hommes ne sont pas actuellement en train de devenir le deuxième sexe, tout en précisant que du point de vue psychanalytique l'attaque au principe de filiation s'interprète comme attaque à la Loi du père. C'est donc à travers la figure du père – autrement dit la fonction paternelle porteuse des interdits fondateurs – qu'on viserait à évincer en réduisant le corps à sa naturalité, idéalisant ainsi fallacieusement la pureté et l'intégrité au détriment de la culture. C'est sans doute ce qui permet d'éclairer, du moins partiellement, l'origine de la réception de la figure de Paul par l'Église – réception instrumentalisante si l'on en croit Guggenheim – puisque comme le rappelle Freud en 1909, l'angoisse de castration est « la plus profonde racine inconsciente de l'antisémitisme ».

Elle considère en effet que c'est bien à partir du constat de cette « irréductible différence anatomique et physiologique des sexes » que les hommes ont construit la première grande *dichotomie* opérée par la pensée humaine : celle qui oppose l'identique et le différent.

Pour Héritier (2006), en effet, c'est bien par l'observation du corps sexué – de l'animal tout d'abord puis de l'humain – que les sujets se donnent dès l'origine et progressivement une représentation du monde. Une représentation qui structure l'expérience selon « un système d'oppositions conçues sur le prototype du même » par opposition au « différent » (p. 43).

Elle formule ainsi l'hypothèse que la différence des sexes inaugure la capacité qu'ont les êtres humains de penser, de se représenter le monde et de se penser dans l'ordre des rapports sociaux, et cela à travers la catégorie *princeps*, de l'identique et du différent. Autrement dit, l'ensemble des règles qui structurent les rapports sociaux relèverait d'une grammaire qui permet de garantir l'équilibre du monde dans un vivre ensemble pacifié et pacifiant.

Une grammaire qui est organisée autour du fait que les éléments du monde sont classés dans les catégories du même et du différent, définissant ainsi des appariements sociaux prohibés ou au contraire autorisés, des attirances possibles ou impossibles, des répulsions prescrites. Ainsi, les prescriptions et prohibitions relatives au choix du conjoint sont centrales pour instituer et régir à la fois les alliances matrimoniales et les rapports de parenté.

Or, l'observation des différences inhérentes à la sexuation des corps ne saurait bien entendu se réduire à un constat statique, puisque c'est également au cœur de la procréation qu'elle prend toute son ampleur : les femmes sont en effet non seulement les seuls êtres humains qui soient capables d'enfanter, – renvoyant du même coup les hommes à leur « infirmité naturelle » dans le domaine (2001, p. 96) – mais, don encore plus énigmatique s'il en est, les femmes peuvent par ailleurs donner naissance aux deux sexes.

S'ensuit dès lors la question qui, pour Héritier, tenaille les hommes dès les origines : comment se fait-il en effet qu'il leur faille passer par le corps des femmes pour enfanter et qui plus est pour enfanter des fils, « leurs semblables » ? Autrement dit, « comment le même enfante le différent ? » (2006, p. 43). « Pourquoi les femmes font-elles des corps différents d'elles-mêmes ? » (Héritier, 2001, p. 94). Ou encore, « Pourquoi les femmes ont-elles la capacité, non seulement de

se reproduire à l'identique, mais de faire le différent?», demande Héritier (2001, p. 95).

Une question qui témoigne de l'étonnement des hommes face à cette réalité biologique : les femmes ne se « contentent » pas de se reproduire, mais elles donnent naissance à du différent, à de l'autre, à des enfants d'un autre sexe qu'elles, c'est-à-dire à des fils du même sexe que leur père ! Le scandale en ce sens relèverait moins du fait que les femmes enfantent, mais surtout qu'elles « fassent » les fils, affirme Héritier en dialogue avec le psychanalyste Jacques André (2001, p. 95). Un constat, une énigme qui renvoie au fait que la procréation ne saurait donc se réduire à la reproduction à l'identique et qui invalide du même coup la thèse du clonage reproductif (Héritier, 2006).

#### 9. UN ACTE TRANCHANT DANS UN MONDE LACTÉ... DE LA FUSION À LA TIERCÉISATION

Relisant les précieuses réflexions, questions et points d'achoppement que livre Françoise Héritier, je me suis interrogée sur l'éclairage qu'ils permettent de donner à la question du sens de la circoncision rituelle dans le judaïsme traditionnel. Or, ils me semblent qu'elles permettent précisément d'étouffer l'hypothèse d'une possible articulation entre interdit de l'inceste et prescription de la circoncision. Et s'il en est ainsi c'est justement du fait de la place et du rôle conférés au père – et plus largement à la fonction paternelle dans ce rite immémorial. Est-il dès lors possible de considérer la circoncision rituelle comme un opérateur central de l'interdit en question ?

Du moment que la mère est capable de donner naissance non seulement à une fille – donc à du même – mais aussi à un fils – donc à du différent du point de vue de l'identité sexuée – il paraît dès lors indispensable de rappeler que ce fils est le fruit de l'accouplement fécond d'un homme et d'une femme qui sont tous deux ses parents. Le bébé garçon est donc en effet bien le fruit d'un acte de procréation qui suppose la rencontre de l'autre, par opposition à une simple reproduction du même, par parthénogenèse (Guyotat, 1980)<sup>20</sup>.

20. « Pourquoi et comment les femmes font-elles des fils ? Pourquoi faut-il que les hommes passent par le corps des femmes pour faire des fils, leurs semblables ?

Or, du fait de cette différence sexuelle, le fils pourrait s'unir avec sa propre mère et devenir le propre père de ses frères et sœurs. Tel est le destin d'Œdipe dans la tragédie de Sophocle : suite à son union incestueuse avec Jocaste, sa propre mère, il est à la fois le père et le frère d'Antigone, d'Ismène, d'Étéocle et de Polynice. Quant à Jocaste, elle est à la fois la mère et la grand-mère des quatre descendants du couple incestueux qu'elle forme avec Œdipe, son propre fils.

Symboliquement, faire couler du sang dans ce monde lacté du maternel, dans ce lien à la fois naturel et charnel que la mère entretient avec un bébé garçon, comme le dit Héritier, l'acte de circoncire représenterait ainsi le tranchant de la loi paternelle. Un tranchant nécessaire à enrayer une possible confusion : celle qui habiterait fantasmatiquement les parents de l'enfant au moment où l'enfant paraît étant donné le lien de continuité qui relie le corps de l'enfant à celui de sa mère au moment de l'accouchement.

*Quid* du père en effet ? Dans la mesure où une femme peut – sur le plan biologique – donner naissance à du différent, qu'en est-il en effet de la place à la fois biologique et fantasmatique du père de l'enfant ? On voit combien la proximité naturelle entre ces deux corps ouvre à l'univers fantasmatique de la *parthénogenèse* et à toute la confusion qu'elle entraîne.

Étant donné que pères et fils ont été tous deux portés par une femme qui a donné naissance à du différent, il s'agit de bien souligner que ces deux femmes ne sont précisément pas les mêmes : celle qui a donné naissance au père de l'enfant qui vient de naître, n'est pas épousable. On introduit ici une différence généalogique – les places de chacun – à l'intérieur d'une même identité sexuée – le monde des

C'est un questionnement à la fois extrêmement archaïque et toujours actuel. Archaïque, on le voit à travers les mythes. [...] le Créateur n'a jamais dit à Ève : « Tu enfanteras dans la douleur » – sous-entendu, par l'auditeur : des enfants des deux sexes au cours d'un accouchement pénible –, mais bien : « Dans la tristesse tu mettras au monde des fils. » Non pas « des enfants », mais « des fils ». Après le péché originel, il y a donc un moment, sans qu'on sache exactement comment la reproduction aurait pu se faire puisqu'il n'y a pas eu de procréation antérieure, où il est dit quelque chose qui condamne Ève à enfanter ainsi des fils et condamne Adam à ne pas enfanter lui-même. Et cela se fait dans la tristesse. Quelque chose se passe tout de suite après la création de l'homme et de la femme, avant même qu'ils aient eu le temps de procréer, la tristesse d'avoir manqué quelque chose qui aurait pu être, et qui est perdu, peut-être ce mode de reproduction parthénogénétique » (Héritier, 2001, p. 132).

femmes. Un interdit fondateur frappe dès lors l'homme de tout désir d'union sexuelle avec sa propre génitrice, que ce désir soit réel ou fantasmatique. Un interdit qui, envisagé sous l'angle de sa facette prescriptive, – l'injonction de l'exogamie – signe le passage de la nature à la culture, comme l'a magistralement souligné Lévi-Strauss (1949).

On peut dès lors se demander dans quelle mesure la *mitsvah* de la *berit milah* – qui impose le tranchant de la Loi entre le corps de la mère et le corps du nouveau-né, constitue en ce sens un opérateur symbolique de l'interdit de l'inceste, désignant du même coup la place sexuée de chacun dans une généalogie, et en l'occurrence dans le collectif que représente le peuple juif. Telle est du moins l'hypothèse que je me propose d'explorer plus avant par la suite. Une hypothèse qui permet d'ores et déjà d'éclairer sous un angle psychanalytique la récente controverse ouverte par le jugement rendu à Cologne en 2012 (Katz-Gilbert, à paraître).

## RÉFÉRENCES

- BASTIDE François, « Mémoire collective et sociologie du bricolage », *L'Année sociologique*, n° 21, 1970, p. 65-108.
- BAUMAN Zygmunt, *L'identité*, Paris, L'Herne, coll. « Les carnets anticapitalistes », 2010, 136 p.
- BERENSTEIN Isidoro et PUGET Janine, *Psychanalyse du lien : dans différents dispositifs thérapeutiques*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, coll. « Transition », 2008, 268 p.
- CASTORIADIS-AULAGNIER Piera, *La violence de l'interprétation : du pictogramme à l'énoncé*, Paris, PUF, coll. « Le fil rouge », 1975, 363 p.
- DALIGNAD Liliane et GONIN Daniel, *Violences et victimes*, Lyon, Méditations, 1993, 206 p.
- DELARZE Éléonore, « La circoncision juive : quelles modalités de pratique dans la diaspora juive vivant en Suisse ? Une étude exploratoire », mémoire de master en psychologie sous la direction de Muriel Katz-Gilbert, université de Lausanne, Institut de psychologie, 2014.
- DIANTEILL Erwan, HERVIEU-LÉGER Danièle et SAINT-MARTIN Isabelle, *La Modernité rituelle : rites religieux et politiques des sociétés modernes*, Paris, L'Harmattan, coll. « Religions en question », 2004, 297 p.
- EHRENFREUND Jacques, Allocution d'ouverture, colloque « Autour d'une souveraineté juive », université de Lausanne, Suisse, 2008.
- FREUD Sigmund, « Analyse d'une phobie chez un petit garçon de 5 ans (Le petit Hans) », in *Cinq leçons sur la psychanalyse*, Paris, PUF, coll. « Bibliothèque de psychanalyse », 1909-1979, p. 93-198.
- *Totem et tabou*, Paris, Payot et Rivages, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 1912-2001, 225 p.
- *Leçons d'introduction à la psychanalyse*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1915-2013.
- *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1930-2013, 107 p.
- *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 1933-1989, 263 p.
- *Abrégé de psychanalyse*, Paris, PUF, coll. « Bibliothèque de psychanalyse », 1938-1995, 84 p.
- *Moïse et le monothéisme*, Paris, Gallimard, coll. « Idées », 1939-1975, 186 p.

- GENNEP Arnold van, *Les rites de passage : étude systématique des rites*, Paris, Picard, 1909-1981, 288 p.
- GILBERT Muriel, « L'adolescent juif face à la loi transcendante : enjeux anthropologiques et psychanalytiques du rite de la *bar-mitsvah* », *Adolescence*, n° 73, 2010, p. 597-616.
- GUYOTAT Jean, *Mort/naissance et filiation. Études de psychopathologie sur le lien de filiation* [avec la collaboration de V. Bordarier, G. Burloux, Th. Agossou], Paris, Masson, coll. « Médecine et psychothérapie », 1980, 172 p.
- *Filiation et puerpéralité, logique du lien. Entre psychanalyse et biomédecine*, Paris, PUF, coll. « Psychopathologie. Théorie/Clinique », 1995, 162 p.
- HERVIEU-LÉGER Danièle, *La religion pour mémoire*, Paris, Cerf, coll. « Sciences humaines et religions », 1993, 273 p.
- HÉRITIER Françoise, « Inceste et substance. Œdipe, Allen, les autres et nous » (entretien avec Jacques André), in André J. (dir.), *Incestes*, Paris, PUF, coll. « Petite Bibliothèque Payot », p. 91-133.
- « Le corps dans le corset du sens », *L'Esprit du temps-Champ psy*, n° 42 (2), 2006, p. 39-54.
- HIDIROGLOU Patricia, *Les rites de naissance dans le judaïsme*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Histoire 35 », 1997, 358 p.
- HIRSCH Samson Raphaël, *Dix-neuf épîtres sur le judaïsme*, Paris, Cerf, coll. « Patrimoines. Judaïsme », 1836/1987, 212 p.
- KAËS René, « Filiation et affiliation. Quelques aspects de la réélaboration du roman familial dans les familles adoptives, les groupes et les institutions », *Le Divan Familial*, n° 5, 2000, p. 61-78.
- *Les alliances inconsciente*, Paris, Dunod, coll. « Psychismes », 2009, 284 p.
- KATZ-GILBERT Muriel, « Prénommer de génération en génération : à propos de la transmission psychique. Une recherche dans les familles juives ashkénazes vivant en Suisse », in Bantman Patrick (dir.), *D'une génération à l'autre. L'intergénérationnel en psychopathologie et en psychanalyse aujourd'hui*, Paris, In Press, 2014a, p. 163-190.
- « Du crime généalogique à l'impossible maillage généalogique : à propos de quelques effets de l'antisémitisme nazi sur la subjectivation aujourd'hui », in Wolkowicz, Michel Gad (dir.), *Présence de la Shoah et d'Israël dans la pensée contemporaine*, Paris, In Press, 2014b, p. 369-394.
  - « Différencier les logiques de filiation à l'œuvre dans la libre réalisation de l'arbre généalogique : esquisse d'une typologie psychanalytique à partir d'une recherche sur la Shoah », in Katz-Gilbert M., Darwiche J. et Combié C. (dir.), *Arbre généalogique ou génogramme : regards systémique et psychanalytique*, Paris, In press, 2015, p. 197-238.

- avec BOURGUIGNON Manon et LO PICCOLO Giuseppe, « Filiation catastrophique et travail de mémoire après la Shoah : quand la libre réalisation de l'arbre généalogique est au service de l'historicisation », *Dialogue*, vol. 213, n° 3, 2016, p. 69-82.
  - « Circumcision ? yes but... ! The study of "bricolage" in modern Judaism from a psycho-analytical perspective », in S. Nizard, M. Gross, Y. Scioldo-Zürcher (dir.), *Gender, Families and Transmission in Contemporary Jewish Context*, Cambridge, Cambridge Scholars Publishing, à paraître en 2017 (2017a).
  - « Tisser des liens d'affiliation au groupe comme rempart au meurtre de masse : la circoncision en question », in Combié C. et Gratton E. (dir.), *Figures de la filiation*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, à paraître en 2017 (2017b).
  - « Le corps comme matière première du symbolique : la circoncision juive traditionnelle en question », in Arènes J. (dir.), *Les enjeux contemporains de la filiation*, à paraître.
  - « To circumcise and to name the child of mixed couples : which psychical process into the «bricolage»? », in Gross M., Heymann F., Nizard, S. et Scioldo-Zürcher Y. (dir.), *Gender, Families, and Transmission in Contemporary Jewish Context*, à paraître.
- LEGENDRE Pierre, *L'inestimable objet de la transmission. Étude sur le principe généalogique en Occident*, Paris, Fayard, coll. « Leçons IV », 1985, 407 p.
- « L'attaque nazie contre le principe de filiation », in Papageorgiu-Legendre A., *Filiations fondement généalogique de la psychanalyse*, Paris, Fayard, coll. « Leçons IV », suite 2, 1990, p. 205-209.
- LÉVI-STRAUSS Claude, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, PUF, coll. « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1949, 639 p.
- *La Pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, 389 p.
- MATHIEU Séverine, « Couples mixtes et circoncision », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 1, vol. 52 (137), janvier 2007, p. 43-64.
- MENDELSSOHN Moses, *Jérusalem ou pouvoir religieux et judaïsme*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1783/2007, 202 p.
- MUNK Elic, *La voix de la Torah : commentaire du Pentateuque. L'Exode*, Paris, fondation Samuel et Odette Lévy, 1977, 383 p.
- NIZARD Sophie, *Adopter et transmettre : filiations adoptives dans le judaïsme contemporain*, Paris, EHESS, coll. « En temps & lieux 33 », 2012, 238 p.
- OVERBECK Ottino Saskia von, « Corps privé, corps public : enjeux ethnopsychanalytiques », in Press J. (dir.), *Corps culturel, corps malade*, Genève, Georg, coll. « Perspectives psychosomatiques », n° 1, 2014, p. 85-95.

- ROSOLATO Guy, « La filiation : ses implications psychanalytiques et ses ruptures », *Topique*, n° 44, 1989, p. 188-200.
- ROUCHY Jean-Claude, « Identification et groupe d'appartenance », in Rivoyre Frédéric de (dir.), *Psychanalyse et malaise social : désir du lien?*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 2001, p. 121-135.
- ROUSSILLON René, *L'errance identitaire*, < <http://reneroussillon.com/situations-extremes/lerrance-identitaire/>>, site consulté le 30 juin 2015.
- VACQUIN Monette, *Main basse sur les vivants*, Paris, Fayard, coll. « En temps & lieux 33 », 1999.
- WAINTRATER Régine, « à la recherche d'une nouvelle filiation. La problématique narcissique dans les groupes de formation au recueil de témoignage de la Shoah », *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, n° 1 (38), 2002, p. 37-53.

Ar  
Né  
et Isra  
(religi  
université  
of Eur  
public  
(Götti  
und T  
Bo  
Switze  
Religi  
the Ur  
Europ  
public  
(Götti  
und T

Rés  
Ave  
centrale  
autres c  
délégit  
le rapp  
ou, pou  
circonci  
supérior  
sur l'att  
deux tex  
envers la

*Textes réunis et présentés par*  
Danielle Cohen-Levinas  
& Jacques Ehrenfreund

**Circoncision**  
Actualités d'une pratique  
immémoriale

HERMANN  
*Rue de la Sorbonne*

